Rawdon

# DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

***Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., ch. A-2.1)***

| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | |
|---|---|
| ☐ Madame ☐ Monsieur | |
| Nom : | Prénom : |
| Adresse : _____ _____ _____<br>No civique Rue Code postal | |
| Ville : | |
| Téléphone – (Résidence) : | Téléphone – (Cellulaire) : |
| Courriel : | |
| Compagnie : | |

| DOCUMENTS DEMANDÉS |
|---|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

_____ _____

Signature du demandeur Date

- Faites parvenir le présent formulaire rempli à l'attention du responsable de l'accès :
  **Par la poste** : 3647 rue Queen (Québec), J0K 1S0 ;
  **Par Télécopieur** : 450-834-3031 ;
  **Courriel** : greffe@rawdon.ca

- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de repérer le document. **Seules les demandes écrites sont susceptibles d'être entendue en révision devant la commission d'accès à l'information.**

- Les renseignements que vous nous fournissez à la section « **identification du demandeur** » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

- Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'accès aux documents à l'adresse ci-haut mentionnée.

- Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés. Une lettre de réponse vous précisant le montant réel dû constituera notre facture. Ces frais devront être acquittés avant la transmission des documents. La consultation des documents aux bureaux de la Municipalité est toutefois gratuite.